

## **ASSEMBLEE GENERALE du DISTRICT ARTOIS à MARLES les MINES**

### **DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR L'EMARGEMENT**

Lors de l'Assemblée Générale du District chaque club peut être représenté soit par son président, soit par son secrétaire, soit par un mandataire.

**Chaque personne doit justifier son identité et sa situation de licencié.** La disparition de la « licence papier » impose la mise en place d'une procédure nouvelle.

**Pour l'assemblée de MARLES les MINES** le représentant du club aura le choix entre les formules suivantes :

- a) Présentation sur un téléphone portable de la licence à partir de l'application Footclub Compagnon (cette formule est recommandée) ;
- b) Présentation d'un listing « dirigeant » sur lequel figure la personne concernée. Ce listing imprimé à partir de « footclub » sera conservé après pointage ;
- c) Présentation d'une pièce d'identité dont les références seront notées aux fins de vérification.

**Le Président :**  
**Jean Louis GAMELIN.**